



Assemblée générale

Distr. générale
2 octobre 1998
Français
Original: anglais

Cinquante troisième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement*

Dix-septième réunion directive

(Genève, 8 mai 1998)

* Distribution préliminaire du rapport du Conseil sur sa dix-septième réunion directive, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève, le 8 mai 1998. Le rapport paraîtra sous sa forme finale, dans le même document que les rapports sur les seizième et dix-huitième réunions directives et sur la quarante-cinquième session du Conseil, comme *Supplément No 15 des Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session (A/53/15/Rev.1)*.





CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES
SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE
ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 8 mai 1998

Distr.
GENERALE

TD/B/EX(17)/3
6 juillet 1998

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

**RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT
SUR SA DIX-SEPTIEME REUNION DIRECTIVE**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le 8 mai 1998

GE.98-51040 (F)

TABLE DES MATIERES

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
INTRODUCTION	6
I. DECISIONS ADOPTEES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A SA DIX-SEPTIEME REUNION DIRECTIVE	7
Décision 449 (EX-17) : Politique de publication de la CNUCED	7
Décision 450 (EX-17) : Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED	8
II. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN A MOYEN TERME ET DU BUDGET-PROGRAMME SUR SA TRENTE ET UNIEME SESSION : DECISION 447 (EX-16) DU CONSEIL SUR LA POLITIQUE DE PUBLICATION DE LA CNUCED; ET DECISION 448 (EX-16) DU CONSEIL SUR LES ECONOMIES RESULTANT DE L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE GLOBALE (point 2 de l'ordre du jour)	9
III. RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CNUCED SUR LE FONDS D'AFFECTION SPECIALE POUR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION D'EXPERTS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT AUX REUNIONS DE LA CNUCED, CONFORMEMENT A LA DECISION PRISE PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION (point 3 de l'ordre du jour)	10
IV. DECLARATIONS DE CLOTURE	11
V. QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION, QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES (point 4 de l'ordre du jour)	13

ANNEXES

<u>Annexe</u>	
I. Ordre du jour de la dix-septième réunion directive du Conseil	15
II. Ordre du jour provisoire de la dix-huitième réunion directive du Conseil du commerce et du développement	16
III. Participation	17

INTRODUCTION

1. La dix-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a eu lieu au Palais des Nations, à Genève, le 8 mai 1998; le Conseil a tenu une séance - 893ème séance plénière. L'ordre du jour de la réunion figure dans l'annexe I plus loin.

**I. DECISIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
À SA DIX-SEPTIÈME RÉUNION DIRECTIVE**

Décision 449 (EX-17) : Politique de publication de la CNUCED

Le Conseil du commerce et du développement, tenant compte des activités en cours au secrétariat en vue de rationaliser la politique de publication de la CNUCED, des différents rapports qui lui ont été soumis et de la constitution d'un Comité des publications au sein du secrétariat, décide ce qui suit :

1. Les efforts déployés par le secrétariat sont vivement appréciés; le Conseil prend également note de la satisfaction du Groupe de travail quant aux mécanismes mis en place au secrétariat pour garantir une supervision et une amélioration systématiques des activités de la CNUCED en matière de publications;

2. Les Etats membres sont invités à prendre une part active à un examen transparent de la politique de publication de la CNUCED, dans le cadre de consultations avec le secrétariat, de façon à veiller à ce que les publications répondent à leurs besoins ainsi qu'aux priorités assignées à la CNUCED;

3. Le Secrétaire général de la CNUCED est invité à s'entretenir avec les Etats membres de la politique de publication de la CNUCED à une étape appropriée du processus de planification et d'examen, selon les modalités suivantes :

a) Au début de chaque année, le Groupe de travail tiendra une réunion informelle avec les directeurs de programme de la CNUCED pour examiner la liste des publications prévues pour l'année; en même temps, il examinera un rapport du Secrétaire général sur la mise en oeuvre de la politique de publication de la CNUCED et fera rapport au Conseil du commerce et du développement; les deux réunions cumulées auront une durée maximale de deux jours;

b) A l'automne de la première année de chaque exercice biennal, le Secrétaire général de la CNUCED tiendra une réunion informelle avec les membres du Groupe de travail pour examiner un projet de liste des publications proposées pour l'exercice biennal suivant;

c) Le Groupe de travail examinera le projet de programme de travail au début de l'année suivante, y compris le projet de liste de publications proposées, après quoi le Secrétaire général de la CNUCED finalisera ces propositions budgétaires adressées au Secrétaire général de l'ONU; le Groupe de travail examinera le projet de budget-programme au moment où il est soumis à l'Assemblée générale et fera rapport au Conseil du commerce et du développement, lequel, à son tour, entérinera les recommandations devant être transmises aux organes d'examen de l'Assemblée générale;

d) Le Groupe de travail examinera également les résultats d'une enquête sur les publications parues au cours de l'année précédente, ainsi que les résultats de toute enquête approfondie auprès des lecteurs de certaines publications qui aura été réalisée; des enquêtes auprès des lecteurs devraient

être effectuées chaque année; à la lumière de l'expérience récente, le secrétariat devrait s'efforcer d'améliorer la conception, la méthodologie et le champ des enquêtes auprès des lecteurs, de façon que celles-ci jouent pleinement leur rôle essentiel;

e) Tous les Etats membres sont invités à répondre aussi complètement que possible aux enquêtes auprès des lecteurs.

893ème séance plénière
8 mai 1998

Décision 450 (EX-17) : Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED

Le Conseil du commerce et du développement, ayant été saisi d'un rapport intérimaire sur le point 3 de son ordre du jour, relatif au Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED, conformément à la décision qu'il avait prise à sa quarante-quatrième session, décide ce qui suit :

a) Des consultations informelles se tiendront sous l'autorité du Président du Conseil sur les modalités de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED, conformément au paragraphe 114 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement", en vue de permettre au Secrétaire général de la CNUCED de modifier les modalités de fonctionnement du Fonds pour y prévoir notamment deux comptes, l'un pour des contributions affectées, l'autre pour des contributions non affectées;

b) Le Président du Conseil du commerce et du développement est prié d'achever ses consultations informelles d'ici au 3 juillet 1998 de façon que le Conseil du commerce et du développement puisse avaliser à sa dix-huitième réunion directive, le 10 juillet 1998, ces modalités de fonctionnement.

893ème séance plénière
8 mai 1998

II. RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL DU PLAN A MOYEN TERME ET
DU BUDGET-PROGRAMME SUR SA TRENTIÈME ET UNIÈME SESSION :
DECISION 447 (EX-16) DU CONSEIL SUR LA POLITIQUE DE PUBLICATION
DE LA CNUCED; ET DECISION 448 (EX-16) DU CONSEIL SUR LES ECONOMIES
RESULTANT DE L'AMELIORATION DE L'EFFICACITE GLOBALE

(Point 2 de l'ordre du jour)

2. Le représentant du Mexique, parlant en sa qualité de Président du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme, a informé le Conseil des résultats des délibérations du Groupe de travail sur la question des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale obtenue à la suite de la neuvième session de la Conférence, qui figuraient dans le document UNCTAD/ISS/Misc.121 1/. Il a ajouté que, conformément à la décision 52/462 de l'Assemblée générale, il communiquerait ces résultats au Secrétaire général de l'ONU. Il a ensuite présenté pour adoption par le Conseil un projet de décision sur la politique de publication de la CNUCED.

Décision du Conseil

3. A propos des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale, le Conseil a noté que les membres du Groupe de travail avaient demandé au Président du Conseil du commerce et du développement d'engager des consultations informelles sur la définition de principes directeurs et de modalités concernant la répartition des fonds pour le financement de la participation d'experts, que le Conseil adopterait à sa dix-huitième réunion directive, le 10 juillet 1998. Le Secrétaire général de la CNUCED serait associé à ces consultations informelles, qui devraient être achevées avant le 3 juillet 1998.

4. Concernant la politique de publication de la CNUCED, le Conseil a adopté le projet de décision présenté par le Groupe de travail (voir la décision 449 (EX-17) plus haut).

1/ Le rapport du Groupe de travail porte la cote TD/B/45/5-TD/B/WP/107.

III. RAPPORT INTERIMAIRE DU SECRETAIRE GENERAL DE LA CNUCED SUR LE FONDS D'AFFECTION SPECIALE POUR UNE PLUS GRANDE PARTICIPATION D'EXPERTS DES PAYS EN DEVELOPPEMENT AUX REUNIONS DE LA CNUCED, CONFORMEMENT A LA DECISION PRISE PAR LE CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT A SA QUARANTE-QUATRIEME SESSION

(Point 3 de l'ordre du jour)

5. Le représentant du secrétariat de la CNUCED a dit que, à la suite des consultations du Secrétaire général de la CNUCED de décembre 1996, le Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED avait été constitué en avril 1997. L'objectif avait été de recueillir des contributions à hauteur de 680 000 dollars. En mai 1997, le Secrétaire général de la CNUCED avait demandé aux Etats membres de verser des contributions au Fonds. A ce jour, 3 000 dollars avaient été reçus, et du fait qu'aucune décision de dépense n'avait été prise, le Fonds affichait un solde inutilisé de 3 000 dollars.

6. Le Président a remercié le Gouvernement islandais d'avoir versé la première contribution au Fonds d'affectation spéciale.

Décision du Conseil

7. Le Conseil a adopté un projet de décision présenté par le Président (voir la décision 450 (EX-17) plus haut).

IV. DECLARATIONS DE CLOTURE

8. Le représentant du Japon a dit que, concernant la question du réinvestissement des économies, le budget ordinaire ne devrait pas servir à financer la participation d'experts aux réunions de la CNUCED; cette participation devrait être financée au moyen de contributions volontaires.

9. Le porte-parole du Groupe africain (Afrique du Sud) s'est félicité de l'issue des délibérations du Groupe de travail. Beaucoup avaient cru un tel résultat impossible à obtenir, et il fallait mettre au crédit de tous les intéressés ce résultat qui permettait d'envoyer des recommandations explicites à New York.

10. La représentante du Brésil s'est déclarée satisfaite du résultat des délibérations du Groupe de travail. Le financement de la participation d'experts était une importante priorité pour le Groupe latino-américain et caraïbe et l'accord réalisé au Groupe de travail constituait un pas en avant. Bien entendu, des discussions supplémentaires étaient nécessaires, et elle comptait sur la bonne volonté de tous pour qu'un accord intervienne aussi vite que possible sur des principes directeurs et des modalités concernant la répartition des fonds.

11. Le représentant de la Suisse a dit que sa délégation se réjouissait des résultats obtenus par le Groupe de travail. Elle soutenait sans réserve la politique de publication de la CNUCED et espérait que le dialogue préconisé dans la décision du Conseil renforcerait la participation des Etats membres à l'évaluation des publications de la CNUCED. Concernant le point 3 de l'ordre du jour, la délégation suisse se félicitait des progrès réalisés sur la question du Fonds d'affectation spéciale. Il fallait espérer que la décision du Conseil contribuerait à rendre le Fonds opérationnel, en application du paragraphe 114 d'"Un partenariat pour la croissance et le développement". Avec de la bonne volonté, tous les problèmes en suspens pouvaient être réglés.

12. Le représentant du Royaume-Uni, parlant au nom de l'Union européenne, a fait observer que le résultat de la session du Groupe de travail donnait satisfaction à tous les membres.

13. Le représentant de la Chine a dit que le fait même de pouvoir avoir, à la CNUCED, des discussions sur des économies était une excellente chose. Le Groupe de travail avait obtenu des résultats positifs, et même si les principes et les modalités concernant le financement de la participation d'experts restaient à définir, des arrangements satisfaisants seraient trouvés si toutes les parties faisaient preuve de flexibilité.

14. Le représentant du Bangladesh a dit que sa délégation se félicitait du consensus obtenu sur toutes les questions au sein du Groupe de travail, et plus particulièrement de la place faite aux préoccupations des pays en développement et des PMA dans les conclusions du Groupe.

15. Le représentant de la Norvège a dit que d'intenses discussions et une volonté de compromis avaient permis au Groupe de travail d'obtenir un résultat acceptable. La délégation norvégienne se félicitait plus particulièrement de l'importance que le Groupe de travail avait décidé d'accorder aux PMA et à certaines questions concernant l'investissement. Elle se félicitait également

du résultat obtenu sur la politique de publication. Pour ce qui était du point 3 et du Fonds d'affectation spéciale, il fallait espérer que les consultations à venir contribueraient à rendre le Fonds pleinement opérationnel.

16. Le porte-parole du Groupe latino-américain et caraïbe (Venezuela) a accueilli avec satisfaction les résultats obtenus par le Groupe de travail. Le texte de compromis témoignait de la volonté des Etats membres de revitaliser la CNUCED. Les travaux du Groupe de travail avaient été particulièrement difficiles en raison des différences de sensibilité, mais toutes les parties aux discussions s'étaient impliquées de bonne foi et avaient montré qu'un accord était toujours possible pour peu qu'on en ait la volonté. Le Groupe latino-américain et caraïbe comptait bien participer aux discussions sur les modalités de financement dans un climat de confiance, de transparence et de compromis.

17. La représentante des Etats-Unis a dit que son pays avait abandonné sa position traditionnelle d'opposition au financement de la participation d'experts en raison de sa volonté déterminée d'aider les PMA africains. Concernant les méthodes de travail du Groupe de travail, des consultations devraient avoir lieu sur les moyens d'améliorer les choses; elle a noté, par exemple, que les observateurs avaient tendance à dominer les débats au détriment des membres, ce qui paraissait pour le moins anormal. La documentation destinée aux sessions du Groupe de travail devrait être établie en consultation avec les Etats membres, pour que ceux-ci ne soient pas mis devant un fait accompli.

18. Le représentant du Kenya s'est félicité des résultats des délibérations du Groupe de travail et a exprimé sa satisfaction de la bonne volonté manifestée par tous à l'égard des PMA et des pays africains.

19. Le représentant de l'Uruguay a dit que le Groupe de travail était un élément essentiel des efforts déployés pour accroître la transparence des procédures budgétaires et des programmes de coopération technique de la CNUCED. Concernant le financement de la participation d'experts, un important pas en avant avait été fait dans le sens de la participation effective d'experts de pays en développement aux réunions de la CNUCED, priorité importante pour son pays.

V. **QUESTIONS INSTITUTIONNELLES, QUESTIONS D'ORGANISATION,
QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET QUESTIONS CONNEXES**

(Point 4 de l'ordre du jour)

A. **Ouverture de la session**

20. La dix-septième réunion directive du Conseil du commerce et du développement a été ouverte le 8 mai 1998 par M. Goce Petreski (ex-République yougoslave de Macédoine), président du Conseil.

B. **Bureau du Conseil à sa dix-septième réunion directive**

21. Sa composition n'ayant pas changé depuis la quarante-quatrième session, le Bureau du Conseil à la dix-septième réunion directive était le suivant :

<u>Président</u> :	M. Goce Petreski	(ex-République yougoslave de Macédoine)
<u>Vice-Présidents</u> :	Mme Anne Anderson	(Irlande)
	M. Michael Ray Arietti	(Etats-Unis d'Amérique)
	M. Dhumahdass Baichoo	(Maurice)
	M. Nacer Benjelloun-Touimi	(Maroc)
	Mme Eveline Herfkens	(Pays-Bas)
	M. Anthony Hill	(Jamaïque)
	M. Gilberto Saboia	(Brésil)
	M. Vasili Sidorov	(Fédération de Russie)
	M. Bjorn Skogmo	(Norvège)
	M. Bozorgmehr Ziaran	(République islamique d'Iran)
<u>Rapporteur</u> :	M. Sek Wannamethee	(Thaïlande)

C. **Adoption de l'ordre du jour**

(Point 1 de l'ordre du jour)

22. A sa 893ème séance, le 8 mai 1998, le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire de sa dix-septième réunion directive (TD/B/EX(17)/1) (voir l'annexe I du présent rapport).

D. **Examen du calendrier des réunions**

23. Le Conseil a pris note du calendrier révisé des réunions - document TD/B/44/INF.2/Rev.2.

24. Le représentant du **secrétariat de la CNUCED** a informé le Conseil que le secrétariat demanderait un accroissement de la dotation en unités de réunion en raison de l'augmentation du nombre de réunions informelles demandées par le Conseil, ainsi que de la décision sur la politique de publication, qui impliquait aussi une augmentation de ces réunions en 1999.

**E. Incidences administratives et financières
des décisions du Conseil**

(Point 4 b) de l'ordre du jour)

25. Le Conseil a été informé que les décisions adoptées à sa dix-septième réunion directive ne comportaient aucune incidence financière additionnelle.

F. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

26. Le Conseil a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa dix-huitième réunion directive (voir l'annexe II plus loin).

27. Le **Président** a rappelé qu'il tiendrait dans les prochaines semaines des consultations sur le thème de la réunion de haut niveau de la quarante-cinquième session ordinaire du Conseil.

G. Rapport du Conseil sur sa dix-septième réunion directive

(Point 6 de l'ordre du jour)

28. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport sur sa dix-septième réunion directive. Il a demandé au secrétariat de faire distribuer aussitôt que possible un compte rendu synoptique des travaux, qui servirait de rapport du Conseil à l'Assemblée générale.

ANNEXES

Annexe I

ORDRE DU JOUR DE LA DIX-SEPTIEME REUNION DIRECTIVE DU CONSEIL

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Rapport du Groupe de travail du plan à moyen terme et du budget-programme sur sa trente et unième session : décision 447 (EX-16) du Conseil sur la politique de publication de la CNUCED; et décision 448 (EX-16) du Conseil sur les économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale
3. Rapport intérimaire du Secrétaire général de la CNUCED sur le fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED, conformément à la décision prise par le Conseil du commerce et du développement à sa quarante-quatrième session
4. Questions institutionnelles, question d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Examen du calendrier des réunions
 - b) Incidences administratives et financières des décisions du Conseil
5. Questions diverses
6. Adoption du rapport du Conseil.

Annexe II

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA DIX-HUITIEME REUNION DIRECTIVE
DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DEVELOPPEMENT**

10 juillet 1998

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Election du Bureau
3. Examen à mi-parcours
4. Contribution de la CNUCED au Nouveau Programme des Nations Unies pour le développement de l'Afrique dans les années 90 : activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique (conclusions concertées 443 (XLIV))
5. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil
 - b) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil
 - c) Désignation du Président et du Bureau de la quarante-cinquième session du Conseil du commerce et du développement
6. Rapport du Président du Conseil du commerce et du développement sur ses consultations informelles sur la définition :
 - a) De principes directeurs et de modalités concernant la répartition des fonds provenant des économies résultant de l'amélioration de l'efficacité globale pour le financement de la participation d'experts;
 - b) Des modalités de fonctionnement du Fonds d'affectation spéciale pour une plus grande participation d'experts des pays en développement aux réunions de la CNUCED
7. Questions diverses
8. Rapport du Conseil sur sa dix-huitième réunion directive.

Annexe III

PARTICIPATION **/

1. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, membres du Conseil, étaient représentés à la réunion :

Afrique du Sud	Kenya
Allemagne	Liban
Angola	Madagascar
Australie	Malte
Autriche	Maroc
Bangladesh	Maurice
Belgique	Mauritanie
Bhoutan	Mexique
Brésil	Myanmar
Bulgarie	Norvège
Chine	Ouganda
Costa Rica	Pakistan
Cuba	Panama
El Salvador	Paraguay
Equateur	Pays-Bas
Espagne	Philippines
Etats-Unis d'Amérique	Portugal
Ethiopie	République de Corée
ex-République yougoslave de Macédoine	République démocratique du Congo
Fédération de Russie	République tchèque
France	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Gabon	Soudan
Géorgie	Suède
Indonésie	Suisse
Iran (République islamique d')	Thaïlande
Irlande	Trinité-et-Tobago
Islande	Tunisie
Italie	Turquie
Jamahiriya arabe libyenne	Uruguay
Jamaïque	Venezuela
Japon	Yémen
Jordanie	

2. Les Etats membres de la CNUCED ci-après, qui ne sont pas membres du Conseil, étaient représentés à la réunion en qualité d'observateur :

Rwanda
Saint-Siège

**/ La liste des participants porte la cote TD/B/EX(17)/INF.1.

3. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Communauté européenne
Organisation de l'unité africaine

4. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

5. La Commission économique pour l'Europe, ainsi que le Centre du commerce international CNUCED/OMC étaient représentés à la réunion.

6. L'organisation non gouvernementale ci-après était représentée à la réunion :

Catégorie générale

Fédération mondiale des associations pour les Nations Unies
